



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lejeune tenue le 5 juin 2023, à 20h00 au lieu habituel au 69, rue de la Grande-Coulée.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :
Monsieur Pierre Daigneault, maire
Siège # 1 Monsieur Patrice Dubé
Siège #2 Monsieur Réjean Albert
Siège #3 Monsieur Fernand Albert
Siège #4 Madame Carole Viel
Siège #5 Madame Marguerite Albert
Siège #6 Madame Armelle Kermarrec

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Daigneault.

La personne qui préside la séance, soit Monsieur Pierre Daigneault informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit Monsieur Pierre Daigneault, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Madame Claudine Castonguay, directrice générale, greffière trésorière assiste également comme secrétaire de la séance.

Cinq personnes sont présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur Pierre Daigneault déclare la session ouverte.



Réso2023-06-94

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. CORRESPONDANCE**
 - 3.1 Adhésion-Renouvellement annuel membre corporatif de la SADC de Témiscouata**
 - 3.2 Commanditaire Fête de la famille d'Auclair 2023**
 - 3.3 Invitation visite du Député**
 - 3.4 Opération dignité**
 - 3.5 Suivi de descente de bateau**
 - 3.6 Suivi embauche Développement St-Godard**
 - 3.7 RIDT**
- 4. ADOPTION Des PROCÈS-VERBAUX DU 1^{er} mai 2023 et 23 mai 2023 réunion spéciale état financier 2022**
- 5. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1 Engagement d'un nouveau pompier**
 - 7.2 Génératrice**
- 8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE)**
 - 8.1 Tamisage 0 3/4 et 0 3/8**
 - 8.2 Renouvellement du contrat d'entretien hivernal des routes sous la juridiction du MTMD pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025**
- 9. AQUEDUC ET EAUX USÉES**
 - 9.1 Achat et installation débitmètre**
- 10. LOISIRS-TOURISME**
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 12. URBANISME DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
- 13. LÉGISLATION**
- 14. AFFAIRES NOUVELLE**
- 15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 15.1 Rapport du maire**
 - 15.2 Heures de service communautaire**
 - 15.3 Engagement entretien paysager**
 - 15.4 Demande pour travailler 1 vendredi sur 2**
- 16. VARIA**
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Lundi 5 juin 2023 (20h00)

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION de Marguerite Albert
IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE l'ordre du jour soit adopté tel
que lu.

ADOPTÉE



3. CORRESPONDANCE

La directrice générale/ greffière trésorière dépose sept documents d'information aux membres du conseil.

3.1. Adhésion-Renouvellement annuel membre corporatif de la SADC de Témiscouata

Réso2023-06-95

Renouvellement adhésion SADC Témiscouata

Il est proposé par Réjean Albert et résolu de renouveler pour l'année 2023-2024 au montant de 40\$ pour une municipalité.

La personne désignée par le conseil pour représenter la municipalité est Monsieur Pierre Daigneault, maire.

ADOPTÉE

3.2 Commanditaire Fête de la famille d'Auclair

Réso2023-06-96

Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité du conseil de faire un don de 100\$ (cent dollars) à la Corporation de développement économique d'Auclair. Lors de la 12^e édition de la Fête de la Famille qui aura lieu le 15 juillet 2023 sur le site du camping municipal d'Eau Claire. L'activité festive et haute en couleur pour tous les citoyens de la grande région du Témiscouata : jeux gonflables, fermette, animation pour poupons et enfants, location gratuite d'embarcations nautiques, souper hot-dog... le tout GRATUITEMENT.

ADOPTÉE

3.3 Invitation visite du Député

Le conseil accepte l'invitation de la députée madame Amélie Dionne, le mardi 20 juin à la salle du conseil à 15h15.

3.4 Opération dignité

Réso2023-06-97

Il est proposé par Réjean Albert et résolu d'adhérer pour l'année 2023 au montant de 60\$ pour une municipalité. La personne désignée par le conseil pour représenter la municipalité de Lejeune est Monsieur Pierre Daigneault, maire et comme substitut Armelle Kermarrec.

ADOPTÉE



Objet : Appui au projet de commémorations des 50 ans des Opérations Dignité et hommage aux familles expropriées et aux villages fermés par le Plan de l'Est dans les années 70.

Réso2023-06-98

Extrait de résolution assemblée générale annuelle 28 mai 2023

Considérant que le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité a déposé une demande au Ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de son programme de commémorations pour souligner les 50 ans des Opérations Dignité et pour rendre hommage aux familles expropriées et aux villages disparus de l'Est-du-Québec suite au « Plan de l'Est »,

Considérant que l'importance de rendre un hommage aux milliers de familles expropriées et aux 30 villages fermés de l'Est-du-Québec dans le cadre du « Plan de l'Est » au début des années 70,

Considérant l'importance des Opérations Dignité pour la sauvegarde et pour la prise en main du développement des communautés rurales de l'Est-du-Québec,

Considérant que le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité souhaite avoir l'appui des organisations partenaires des communautés rurales de l'Est-du-Québec.

Il est résolu unanimement d'appuyer le projet de commémorations des 50 ans des Opérations Dignité et l'hommage aux familles expropriées et villages fermés de l'Est-du-Québec, dans le cadre du Plan de l'Est (BAEQ/ODEQ/OPDQ).

Adopté le _____ 2023.

3.5 Suivi de descente de bateau

Information : travailler la descente de bateau pour la rendre plus sécuritaire. Faire exécuter les travaux de coupe de bois par le groupement forestier. Les employés de voiries vont faire des travaux pour élargir le chemin en apportant quelques voyages de sable.

3.6 Suivi embauche Développement St-Godard

Réso2023-06-99

Il est proposé par Armelle Kermarrec et résolu à l'unanimité du conseil d'embaucher monsieur Benoit Cyr pour une période de 12 semaines à 40 heures. Le travail consiste à accueillir les gens et leur communiquer des informations concernant les lavages des bateaux et les précautions à prendre à propos des espèces exotiques envahissantes. Dans le but de protéger le Grand Lac Squatec.

ADOPTÉE



4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX du 1^{er} mai et de la réunion spéciale du 23 mai 2023

Réso2023-06-100

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} mai 2023 ainsi que la réunion spéciale du 23 mai 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité des conseillers présents : d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023, ainsi que celui de la séance spéciale du 23 mai 2023.

ADOPTÉE

5. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Réso2023-06-101

ATTENDU que la directrice générale, greffière trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier ;

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION DE Fernand Albert
IL EST RÉSOLU à l'unanimité QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au
5 juin 2023, totalisant 102 962.84 \$

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉE

6. HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Engagement d'un nouveau pompier

Réso2023-06-102

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter l'engagement de monsieur Alexis Lefebvre comme pompier volontaire pour la municipalité

ADOPTÉE

7.2 Génératrice

Information considérant que les pompiers ont fait un test avec la génératrice qui s'est bien passée le mardi 30 mai. Considérant que les employés de voirie devront faire fonctionner la génératrice tous les mois, pour la conserver dans une meilleure condition.

Considérant qu'une réparation devra se faire pour la collection de l'église, car elle est trop sortie du bâtiment, nous devons la faire examiner par un électricien.



8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Tamisage 03/4 et 03/8

Réso2023-06 -103

Il est proposé par Fernand Albert appuyé à l'unanimité du conseil de continuer d'employer Excavation Émilien Ouellet pour effectuer les travaux de tamisage de 0¾ et du 03/8 pour cette année au prix de 2.60\$ la tonne, pour le 03/4 et 2.70\$ la tonne pour le 03/8 considérant la hausse du prix du diesel.

Besoin 1500 tonnes de chaque pour les chemins d'hiver 03/8 et du 03/4 pour la voirie.

ADOPTÉE

8.2 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL DES ROUTES SOUS LA JURIDICTION DU MTMD POUR LES SAISONS 2022-2023, 2023-2024 & 2024-2025

Réso2023-06-104

CONSIDÉRANT QUE :

1. La municipalité procède à des travaux de déneigement sur le réseau routier du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;
2. Le contrat doit faire l'objet d'un renouvellement pour l'année 2023-2024, ainsi que les années 2024-2025 & 2025-2026, soit une entente d'une durée de trois ans;
3. Une correspondance datée du 25 mai 2023 du MTMD établit à 168 203,56 \$ le prix global forfaitaire pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 & 2025-2026;
4. Il y a lieu de nommer le signataire dudit contrat.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Fernand Albert, il est **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

1. DÉCISION : Le conseil municipal de la municipalité de Lejeune accepte le nouveau contrat portant le numéro de dossier 6507-23-4532 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le déneigement et le déglacage des tronçons sous la responsabilité du ministère. Ce contrat est valide jusqu'au 1^{er} juin 2026, avec une clause d'indexation du prix global forfaitaire pour les 2^e et 3^e années du contrat.

1. **SIGNATAIRE :** Le conseil désigne madame Claudine Castonguay, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires pour ledit contrat.

Monsieur Pierre Daigneault
Maire

Madame Claudine Castonguay
Directrice générale & greffière-trésorière

ADOPTÉE

9. AQUEDUC ET EAUX USÉES

9.1 Achat et installation débitmètre



Réso2023-06-105

Considérant que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable nous demande de faire installer un débitmètre plus petit à l'aqueduc.

Considérant que nous avons reçu une soumission pour faire l'achat débitmètre et l'installation par les entreprises Camille Ouellet au montant de 7 166.71\$ avant taxes.

Il est proposé par Armelle Kermarrec et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter la soumission des entreprises Camille Ouellet.

ADOPTÉE

10. LOISIRS-TOURISME

Aucun point

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point

12. URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucun point

13. LÉGISLATION

Aucun point

14. AFFAIRES NOUVELLES

15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Réso2023-06-106

15.1 Rapport du maire

Il est proposé par Patrice Dubé et résolu à l'unanimité du conseil d'adopter le rapport du maire 2022 tel que présenté et le faire parvenir à chaque résidence de la municipalité dans le journal de juin.

ADOPTÉE

15.2 Heures de service communautaire

Réso2023-06-107

Considérant que nous avons reçu une demande de la Direction des services professionnels correctionnels. La personne à 50 heures qui sont prescrites par la Cour.

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil de faire exécuter des travaux à la municipalité. Soit raccourcir la haie de cèdres entre le garage municipal et le cimetière. Réparer la clôture du cimetière qui a été brisé par la neige cet hiver et d'autres menus travaux.

ADOPTÉE



15.3 Engagement entretien paysager

Réso2023-06-108

Sur la proposition de Armelle Kermarrec et résolu à l'unanimité, d'approuver l'engagement de Émile Goulet pour faire l'entretien de la pelouse pour l'été 2023, ainsi que Suzie Lévesque pour l'entretien des fleurs. Considérant que cette personne habite à Lejeune

ADOPTÉE

15.4 Demande pour travailler 1 vendredi sur 2

Réso2023-06-109

Il est proposé par Fernand Albert d'accepter la demande des employées de bureau que durant l'été le bureau municipal reste ouvert de 8h00 à 12h00 le vendredi, et que seulement une personne soit au bureau, soit chacune une semaine. Rendu que les heures soient faites.

ADOPTÉE

16. Varia

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions ont été posées

Période de questions de 20h37 à 20 h 54.

18. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Réso2023-06-110

SUR UNE PROPOSITION DE Carole Viel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE cette séance ordinaire soit levée à 20h55.

ADOPTÉE

Je, Pierre Daigneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Pierre Daigneault
Maire

Claudine Castonguay
Directrice générale
Greffière-trésorière